

## ➤ L'INSTITUT DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, NOUVELLE OFFRE DE SERVICE DE LA CMA

**S**oucieuse d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement, la CMA s'est fixée l'objectif d'une offre de services rénovés, répondant aux attentes des entreprises et couvrant les champs de la formation et de l'emploi, allant de l'apprentissage à la gestion des ressources humaines. Dans un contexte où nos entreprises sont en constante recherche de salariés qualifiés, la CMA se positionne comme un acteur qui « Agit pour réussir », afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche de développement et d'innovation, en créant un nouvel espace formation.

Efficacité, technicité, compétitivité... sont les termes qui s'imposent aujourd'hui dans un monde toujours plus concurrentiel... C'est pourquoi, il est essentiel de donner à toute personne qui souhaite s'impliquer dans l'artisanat, les moyens de s'approprier au mieux les compétences par des outils de formation adaptés. La CMA a donc profité de la force de l'emplacement de son CFA et de sa proximité du centre-ville, pour imaginer un complexe ouvert au monde de l'entreprise. La rénovation de cette offre s'est traduite par la construction d'un nouvel espace formation pour les publics de l'artisanat. Initialement appelé « Pôle de développement des entreprises » durant la période de construction, celui-ci porte aujourd'hui le nom « Institut des Métiers et de l'Artisanat ». L'Institut des Métiers et de l'Artisanat est conçu pour accompagner chacun dans sa réalisation de projets.

### ■ 900 m<sup>2</sup> pour accueillir les stagiaires

L'Institut des Métiers et de l'Artisanat, d'une surface totale de 900 m<sup>2</sup>, est réparti sur quatre niveaux avec un accès PMR (personne à mobilité réduite). Il est équipé d'une salle de conférences de 85 places, d'une salle de réception de 70 m<sup>2</sup>, de six salles de formation, allant de 12 à 24 personnes, avec installation de matériels multimédia



A l'issue de l'assemblée générale, Gérard Morin, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, François Bonneau, président du Conseil régional du Centre, et Michel Derrac, Directeur régional de la DIRECCTE CENTRE, représentant le préfet de la région Centre et du Loiret, ont inauguré le 31 mai dernier, en présence de nombreux élus, le nouveau bâtiment du service formation professionnelle de la CMA « L'Institut des Métiers et de l'Artisanat », situé au 44 rue du faubourg de Bourgogne à Orléans.

performants et d'une salle informatique. L'institut dispose également d'un office, d'une cafétéria, de bureaux et d'une salle pour les formateurs du service formation professionnelle de la CMA du Loiret.

### ■ Une idée forte : la formation tout au long de la vie

La formation continue permet de compléter les connaissances acquises lors de la formation initiale au fil de la vie professionnelle. Elle offre de réelles perspectives de carrière, du statut de porteur de projet ou salarié à celui d'artisan et de chef d'entreprise. L'objectif de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat est de proposer, à toutes les personnes issues du secteur de l'artisanat ou en passe de le rejoindre, des formations qui pourront s'inscrire à tout moment de leur vie professionnelle, que ce soit les types d'actions de formation : continue, diplômantes ou les actions d'adaptation à la création ou à la reprise. Les formations courtes et longues proposées composent une offre diversifiée et complète permettant de répondre à toute demande, individuelle ou collective, pouvant être prises en charge par les Fonds d'assurance formation et les OPCA.



L'Institut des Métiers et de l'Artisanat, dirigé par Yves Houth, Directeur de la formation professionnelle, est à la disposition des artisans, des salariés et des demandeurs d'emploi. Une équipe de conseillers formation, Marie-Pierre Boyaux, Stéphanie Moreau et Sandrine Thomas ; des formateurs professionnels, qualifiés dans leur domaine de compétences, coordonnent et animent ces formations en journée ou en soirée. Rappelons qu'en 2009, la CMA a accueilli 1 400 stagiaires entrants ou issus du secteur des métiers.

Institut des Métiers et de l'Artisanat



Le service formation professionnelle de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret



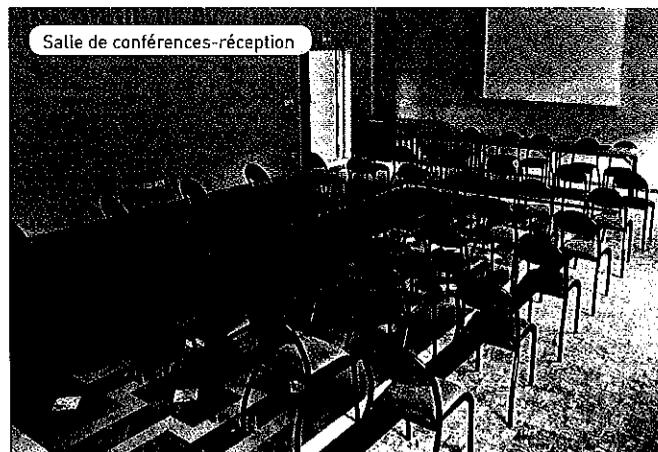
## ■ 1 900 000 € d'investissement

Porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat, le financement global de l'opération s'élève à 1 890 000 €. L'investissement pour ce bâtiment représente 77 % de fonds propres pour la CMA ; le Conseil régional du Centre ayant apporté son soutien financier à hauteur de 430 000 €, dans

le cadre de sa politique en faveur du développement de la formation continue. Ceci afin de permettre la concrétisation du droit à la formation tout au long de la vie et de contribuer à l'élévation du niveau de qualification des publics. Notamment pour la qualification des actifs et des demandeurs d'emploi en proposant, avec le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat de la région, des formations en liens avec les besoins de compétences repérés sur le territoire.

## ■ Un complexe de salles

La CMA a souhaité proposer, en plus des salles réservées à la formation, un complexe de salles pour des journées d'études, de séminaires, ou de tous autres événements professionnels. Les salles du rez-de-chaussée, salles de conférences et de réception, afin de garder la possibilité de les proposer à la location. L'Institut des Métiers et de l'Artisanat est doté d'un office pour un service de traiteur. Il proposera ainsi des solutions complètes pour des réunions et/ou rencontres dans un cadre soigné et climatisé, avec des prestations à la carte (pause-café, plateau repas, déjeuner...).



© Photo : Sébastien D.



© Photo : Sébastien D.

### ➤ EN 2009

- 795 stagiaires de la formation professionnelle, soit 631/164/17 stagiaires
- 550 stagiaires au stage de préparation à l'installation, soit 477/73/73 stagiaires
- 477 actions de formation

## ■ Connaître l'offre de formation de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat

Votre Chambre de métiers et de l'artisanat, par l'intermédiaire de son Institut des Métiers et de l'Artisanat, est l'interlocutrice qui saura vous conseiller dans l'élaboration de votre plan de formation. Notamment dans le cadre du Droit individuel de formation qui s'impose aux entreprises artisanales. Tous les ans, chaque salarié peut bénéficier de 20 h de formation. Régulièrement les aspects réglementaires, les contraintes, qu'elles soient techniques ou économiques, obligent les entreprises à réadapter leurs méthodes de travail et à développer de nouveaux procédés. Par conséquent, les entreprises artisanales doivent s'informer et se former tout au long de leur activité et l'Institut des métiers et de l'artisanat leur permettra cette réactivité !

Pour consulter l'offre de formation, vous pouvez vous rendre sur le site de la CMA « [www.cm-45.fr](http://www.cm-45.fr) », rubrique formation. Le catalogue formation 2011 sortira en janvier.

...en savoir

Marie-Pierre Boyaux,  
Stéphanie Moreau,  
Sandrine Thomas

[formation@cma-loiret.fr](mailto:formation@cma-loiret.fr)

0 810 038 045

44 rue du Fbg de Bourgogne  
à Orléans



Région Centre



Formations financées avec le soutien financier du Conseil régional du Centre, du Conseil de Formation de la CRMA du Centre et du Fonds Social Européen.